



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 avril 2019 à 20h00

L'an deux mille dix-neuf, le 29 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendenheim était assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 18 Avril 2019, sous la présidence de M. le Maire, Philippe PFRIMMER.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Pierre SCHWARTZ - Carine DURET - Philippe MEDER - Guy JUNG - Claudine WEBER - Michel DENEUX - Cathie GNEITING - Raymond FEUCHT - Véronique ESCHBACH - Marie-Odile KRIEGEL - Jean-Pierre LE LOUP - Elisabeth HAMON - Anne RIEDINGER - Pascal HARMELLE - Monique SIFFERT - Christophe HAREAU - Nathalie SPANO - Jean MISCHLER - Christian SCHNEIDER - Richard KAISER - Nathalie HALTER

Etaient Absents avec Procurations :

Cédric SCHAULY donne procuration à Carine DURET  
Claude GANTER donne procuration à Jean-Pierre LELOUP  
Alexis KOPEL donne procuration à Philippe PFRIMMER  
Nathalie BARBARAS donne procuration à Michel DENEUX  
Valérie RENARD donne procuration à Claudine WEBER  
Frédéric MARION-GARCIA donne procuration à Guy JUNG  
Benoît TROG donne procuration à Marie-Odile KRIEGEL jusqu'à son arrivée

Secrétaire de séance : Marie-Odile KRIEGEL

---

A 20h, M. le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à M. Emmanuel RIVIERE – d'ATMO GRAND EST.

Il donne ensuite lecture des procurations, en précisant que le groupe UNIS donne procuration à des personnes de la majorité.

### Exposé sur la Qualité de l'Air

M. RIVIERE, d'ATMO GRAND EST (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air), présente son exposé sur la qualité de l'air, qui est transmis aux conseillers en pièce jointe.

En préambule, il explique quels sont les indicateurs de pollution qui sont mesurés : le dioxyde d'azote NO2, les particules fines PM 2,5 et PM10.

Force est de constater que les seuils légaux ne sont pas souvent dépassés, mais que les indicateurs de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) eux, sont largement atteints !

La modélisation montre qu'entre 2015 et 2021 il y aurait une baisse notable des niveaux de pollution aux abords de l'axe autoroutier traversant l'Eurométropole de Strasbourg et une augmentation des concentrations de polluants à proximité de l'A355.

Un zoom sur Vendenheim est ensuite présenté. On constate :

- Qu'aujourd'hui avant COS, nous respirons un air de qualité médiocre – c'est particulièrement vrai le long des axes Route de Strasbourg – Route de Brumath et Rues Leclerc et de Gaulle.
- Cependant, notre air est moins pollué aujourd'hui que lorsque la raffinerie était encore en activité !
- Le COS sera une source de pollution sur une bande de 100m. La situation se dégraderait légèrement sur les quartiers Nord, et s'améliorerait légèrement Route de Brumath – Route de Strasbourg !

Après échange, M. RIVIERE insiste sur la fiabilité des chiffres qui ont fait l'objet de milliers et de milliers de mesures et qui sont mis à jour au quotidien. Il explique aussi que tout est consultable en ligne sur le site d'ATMO.

Interruption de séance à 20h40 pour donner la parole au public et arrivée M. TROG.  
Reprise du Conseil à 20h55.

A la suite des questions, M. le Maire remercie M. RIVIERE pour sa présence et ses explications et précise que :

- 1) Aujourd'hui personne ne peut dire quel sera l'impact exact du COS, car c'est une équation avec de nombreuses inconnues :
  - combien de véhicules/jour ?
  - combien de PL ?
  - quels moteurs dans le futur ?
- 2) Dans le cadre de l'arrivée du COS, il est prévu qu'une station de mesure soit implantée sur notre ban communal. M. le Maire donnera plus de détails lors d'un prochain Conseil.
- 3) Les automobiles ne sont pas la seule source de pollution et il faudra, dans le cadre du plan climat 2030, s'intéresser aux chauffages polluants :
  - Chauffage bois et vieilles chaudières fuel ?
  - Quelles actions seront mises en place pour ?
  - Faire basculer les familles vers des modes de chauffage propres ?

## ADMINISTRATION GENERALE

### **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2019**

Le compte-rendu est approuvé par 26 voix pour et 3 contre (TVG).

#### **1) 2<sup>ème</sup> accès à Vendenheim - Motion - annexe**

En introduction, M. le Maire présente un rapide historique du dossier, en précisant que l'EMS a inscrit un tracé de 2<sup>ème</sup> sortie, vers la RD 64, le long de la voie ferrée dans la modification n° 2 du PLU-i, qui est actuellement soumis à enquête publique.

Il rappelle que la Commune de Vendenheim demande l'ouverture dans le prolongement de la rue Jean Holweg.

Que la Commune de Lampertheim est opposée à toute nouvelle route.

Que l'EMS a proposé cette solution, qui avait un temps été acceptée par Lampertheim et qui a, selon eux, le plus de chances d'aboutir.

Que la solution proposée par l'EMS n'a pas notre faveur, car elle ne répond pas à nos objectifs et qu'elle débouche à un endroit très contraint (rue de la Rampe).

Philippe PFRIMMER précise que les remarques envoyées par UNIS ont été intégrées dans la motion et les remercie pour leur contribution.

Le Groupe TVG a formulé 3 remarques en fin d'après-midi :

La 1<sup>ère</sup> demande : ils souhaitent que la phrase « les 2 villages font partie de la même paroisse catholique » soit supprimée au motif que nous sommes dans une république laïque.

La seconde : d'apporter des précisions sur le fait que la rue Holweg ne doit pas devenir l'axe principal.

La 3<sup>ème</sup> et dernière : de supprimer le paragraphe concernant les élus de Lampertheim.

Même s'il considère qu'il n'y a aucune incompatibilité sur le fait que nous sommes et dans un Etat laïque et que les 2 communes font partie de la même paroisse, M. le Maire propose de donner une suite favorable à ces 3 demandes... pour obtenir un accord du groupe TVG.

M. MISCHLER annonce qu'ils ne signeront quand même pas la motion ! Personne ne comprend pourquoi. Après un échange entre M. le Maire et M. MISCHLER, M. KAISER présente un tracé avec un pont le long de la voie ferrée. Pierre SCHWARTZ explique que cette hypothèse avait été posée en 2014 et écartée par l'EMS... car refusée par la SNCF !

M. TROG (UNIS) essaye de montrer à M. MISCHLER le bien-fondé de cette motion. En réponse, M. MISCHLER est toujours contre.

M. PFRIMMER, regrette amèrement que nous ne soyons pas capables de recueillir une unanimité sur ce dossier et propose :

- ✚ De maintenir la phrase : Nos 2 villages font partie de la même paroisse catholique depuis des années,
- ✚ De modifier le texte concernant les moyens, proposé par M. SCHWARTZ : Cette sortie sera destinée principalement aux habitants du quartier sud, sa mise en œuvre s'accompagnera d'une refonte du plan de circulation limitant les connexions directes avec la rue Leclerc. Elle est également prévue pour l'accès des secours.
- ✚ De supprimer le paragraphe 5.

Le texte final est donc le suivant :

## **Motion en faveur d'un 2<sup>ème</sup> accès Conseil Municipal du 29 avril 2019**

Depuis 1960, toute l'urbanisation de Vendenheim s'est faite autour, et dans la perspective, de l'ouverture de la rue Holweg.

Depuis 2001 et la fermeture de l'Oberweg, il n'y a plus de jonction routière directe entre Vendenheim et Lampertheim. Cette fermeture avait été acceptée en contrepartie de l'ouverture de la Rue Jean Holweg ; divers documents co-signés par les maires de l'époque en font foi.

Pour la dynamique du territoire, pour une meilleure fluidité, nos 2 communes ont besoin d'une jonction routière qui sera aussi un itinéraire de délestage pour Vendenheim.

### **Une jonction indispensable pour nos 2 villages**

Nos 2 communes disposent de nombreuses fonctionnalités et services partagés ou à partager. La maison de retraite, la Médiathèque, l'Ecole de Musique (SIVU RAVEL), la gare sont des équipements publics qui profitent à l'ensemble du bassin de vie. De nombreuses associations sportives et culturelles sont fréquentées par nos concitoyens.

Nos 2 villages font partie de la même paroisse catholique depuis des années.

Les commerces, les différents métiers de la santé qui sont présents sur le secteur doivent profiter à tous.



Aujourd'hui il faut traverser la Zone Commerciale et faire un important détour pour aller d'un village à l'autre.

### **Un second accès par le sud pour Vendenheim – Pourquoi ? Pour des questions de fluidité mais aussi de sécurité**

La Commune de Vendenheim est très régulièrement à saturation totale pour ne pas dire asphyxiée aux heures de pointe. L'axe nord-sud (routes de Brumath et de Strasbourg) est emprunté quotidiennement par plus de 25.000 véhicules, l'axe principal intra-muros (rues Leclerc et De Gaulle) par plus de 12.000 véhicules. A l'intersection de ces 2 routes, qui est l'unique chemin possible vers Strasbourg, il n'est pas rare d'avoir des remontées de file sur plus de 1km et ce, plusieurs fois par semaine - 15 à 30 minutes sont alors nécessaires pour sortir de Vendenheim !

Vendenheim est aussi Centre de Première Intervention du SDIS. Les pompiers rayonnent depuis cette base sur 10 villages aux alentours.

Aujourd'hui Vendenheim ne dispose que de ce seul accès. Qu'advierait-il en cas d'accident si cet itinéraire était bloqué par des véhicules ou inutilisable en raison d'inondations, comme cela arrive hélas assez régulièrement ?

### **Quel tracé faut-il privilégier ? Idéalement, l'itinéraire tout droit**

Aujourd'hui l'Oberweg à l'Ouest et l'itinéraire le long de la voie ferrée sont tous les 2 des itinéraires cyclables qui ont beaucoup de succès. Demain, il serait donc logique de préserver ces voies vertes et desservir Vendenheim par un nouvel itinéraire qui déboucherait exactement là où c'est prévu depuis plus de 40 ans !

Cette prolongation de la rue Jean Holweg est le tracé le plus direct, le plus naturel, le moins consommateur de terres agricoles et le moins onéreux à réaliser.

Cette sortie sera destinée principalement aux habitants du quartier sud, sa mise en œuvre s'accompagnera d'une refonte du plan de circulation limitant les connexions directes avec la rue Leclerc. Elle est également prévue pour l'accès des secours.

### **Vendenheim a vraiment besoin de cet accès Sud**

Cette question ne devrait plus faire débat, la CUS s'était engagée dès 2006, à ouvrir cet accès, bien consciente de nos impératifs. C'est à cette condition que la commune de Vendenheim s'est engagée à réaliser son extension ; une extension plébiscitée par l'Eurométropole.

Aujourd'hui, Vendenheim compte 6 000 habitants et va indéniablement continuer à grandir, notamment en raison des impératifs liés à la loi SRU.

Peut-on imaginer notre village continuer à fonctionner avec un schéma viaire vieux de 100 ans ?

La Municipalité de Vendenheim a toujours été constante. Le tracé dans le prolongement de la rue Holweg doit être privilégié.

Cette deuxième sortie doit permettre :

- de soulager la sortie actuelle en permettant une sortie directe aux habitants des quartiers sud,
- l'accès aux services de secours en cas de blocage de la sortie actuelle.

Bien au-delà des impératifs techniques ou financiers les vraies questions sont les suivantes :

- Vendenheim a besoin de cette seconde sortie pour assurer la sécurité de sa population et proposer une circulation plus apaisée.
- L'urbanisation du secteur nord souhaité par l'Eurométropole est nécessaire pour renforcer son attractivité et répondre aux impératifs de la loi SRU. Cependant, celle-ci ne pourra se faire qu'à la condition expresse que les voies de communication soient en adéquation.
- Quelle Eurométropole voulons-nous demain ?

Une entité administrative qui ne serait que la somme de nos égoïsmes ?  
Un territoire partagé et équilibré ?

---

M. le Maire rappelle que l'enquête publique se déroule jusqu'au 10 mai et invite les conseillers à écrire dans le registre dédié.

Il précise aussi que la motion sera remise au Commissaire Enquêteur et qu'une pétition en faveur de la 2<sup>ème</sup> sortie circule actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, par 26 voix pour et 3 contre (TVG),

- **Approuve la motion en faveur de la seconde sortie.**

## **2) Lot de chasse intercommunal « forêt Geudertheim/Vendenheim N° 2 » : demande de révision du loyer**

M. le Maire présente le point.

La commune de Geudertheim a été saisie d'une demande de baisse du loyer du lot de chasse intercommunal « forêt Geudertheim / Vendenheim N° 2 » de la part du locataire actuel.

Ce lot de chasse rencontre une baisse d'attractivité liée, d'une part, à la présence de plus en plus fréquente de promeneurs et à la divagation de leurs chiens entre deux séances de tirs ainsi qu'à l'intrusion, le passage et le stationnement sauvage de véhicules et, d'autre part, aux nuisances induites par le chantier du GCO.

Par délibération du Conseil Municipal le 29 mars 2019, la commune de Geudertheim a validé une baisse de loyer annuel de 19,26 € à 13 € par hectare et nous demande de donner un avis favorable à cette modification.

La part de superficie du lot de chasse sur le ban communal de Vendenheim est de 26 hectares. La perte de recettes est de l'ordre de 200 €.

Mme BARBARAS et la Commission Finances proposent de demander la compensation de cette perte de loyer à la société SOCOS, concessionnaire du COS et la société SANEF, concessionnaire du raccordement des autoroutes A4 et A35.

Philippe PFRIMMER répond qu'une demande a déjà été introduite en ce sens il y a plusieurs mois et qu'elle a été refusée par les 2 concessionnaires, au motif qu'aucune autoroute en France n'intervient en « perte de loyer de chasse » et qu'ils ne souhaitent pas créer de précédent.

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission des Finances de la Commune de Vendenheim,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative Intercommunale de la Chasse Geudertheim/Vendenheim,

VU la délibération concordante du 29 mars 2019 du Conseil Municipal de Geudertheim,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Décide :**

- **D'accepter** la baisse de loyer annuel proposée de 19,26 € à 13€ par hectare à compter du 2 février 2019,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les avenants et documents y afférant.

**3) Modification du périmètre du lot de chasse Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim et Geudertheim**

M. le Maire présente le point.

Le périmètre du lot de chasse intercommunale Vendenheim, Lampertheim, Mundolsheim, Geudertheim, (506 I 01) est modifié en raison, d'une part, de la vente de terrain par les communes de Lampertheim et de Mundolsheim, et d'autre part, en raison de l'emprise des travaux du Grand Contournement Ouest.

La commune de Lampertheim a vendu à l'Etat les parcelles 1 et 4 en section 30 représentant une superficie de 37,37 hectares.

La commune de Mundolsheim a vendu à l'Etat les parcelles 12/2 et 3 en section 30, représentant une superficie de 45,89 hectares.

Ces parcelles boisées seront désormais administrées par l'Office National des Forêts qui établira un nouveau bail de chasse indépendant.

Le Grand Contournement Ouest prélève, quant à lui, une superficie d'environ 60 ha à l'ouest et au nord du périmètre de chasse.

Globalement, le périmètre sera amputé d'environ 143 hectares sur les 620 hectares du périmètre initial, soit une réduction de 23% (cf. plan joint).

Le nouveau périmètre sera donc de 476 hectares.

Ces modifications n'ont pas seulement un impact sur la superficie du lot de chasse, mais également sur son attractivité.

En effet, les surfaces boisées extraites du périmètre sont plus giboyeuses que les plaines et les nuisances sonores, liées aux travaux, risquent de faire fuir le gibier.

Il conviendra de délibérer ultérieurement pour définir le montant du loyer de la chasse en adéquation avec les nouvelles caractéristiques de ce lot de chasse en termes de superficie et d'attractivité.

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le bail de chasse signé par M. Eric KUHN,

VU le cahier des charges type relatif à la période de location des chasses communales du 02 février 2015 au 1er février 2024,

VU l'avis favorable de la Commission Intercommunale de la Chasse du 17 avril 2019,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Décide :**

- **de réduire** le périmètre de chasse de 144 hectares,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les avenants et documents y afférant.

### 4) Nouvelle tarification de la rémunération des vacataires chargés de la distribution des flyers

M. DENEUX, Adjoint aux Finances, présente le point.

La Commune recourt à des vacataires pour distribuer différents supports de communication tels que des bulletins d'informations (Vendenheim.com, Fedi'Flash) ou des flyers de la Commune ainsi que d'autres organismes publics ou d'associations aux domiciles des fédinois.

Par délibération du Conseil Municipal du 07 juillet 2014, la Commune a fixé la rémunération de ces vacations selon les modalités suivantes :

La Commune a été divisée en 5 secteurs de distribution de taille inégale.

Secteur 1 : 320 exemplaires

Secteur 4 : 525 exemplaires

Secteur 2 : 440 exemplaires

Secteur 5 : 550 exemplaires

Secteur 3 : 520 exemplaires

Barème de rémunération

- Secteur 1 = 35 euros pour 1 document et 10 euros par document supplémentaire
- Secteur 2 = 40 euros pour 1 document et 10 euros par document supplémentaire
- Secteur 3 / 4 / 5 = 45 euros pour 1 document et 10 euros par document supplémentaire

La création du lotissement des Portes du Kochersberg et l'évolution régulière du nombre d'habitations au sein de la Commune ont rendu ces modalités forfaitaires inéquitables pour les différents vacataires.

Il est donc proposé d'établir un mode de rémunération progressif qui soit en corrélation avec le nombre de logements auxquels des documents sont distribués selon les modalités suivantes :

- Un document unique distribué : 0,10 € net par logement par vacation
- Par document supplémentaire distribué par vacation : un forfait de 10 € net

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal du 07 juillet 2014 portant révision des tarifs des distributeurs de flyers municipaux,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 avril 2019,

CONSIDERANT que certains supports de communication tels que des bulletins d'informations (Vendenheim.com, Fedi'Flash) ou des flyers de la Commune ainsi que d'autres organismes publics ou d'associations fédinoises doivent parvenir à nos concitoyens à domicile,

CONSIDERANT l'évolution du nombre de logements à Vendenheim,

CONSIDERANT que la tarification de ce service n'avait pas évolué depuis cinq années,



## Décide :

- D'approuver à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, la rémunération des vacataires chargés des supports de communication aux domiciles des habitants de Vendenheim selon les modalités suivantes :
  - Un document unique distribué : 0,10 € net par logement par vacation,
  - Par document supplémentaire distribué par vacation : un forfait de 10 € net.

## URBANISME

### 5) Déconstruction de l'immeuble situé 2 rue Matter

M. le Maire présente le point.

La présente délibération porte sur l'engagement d'une opération de dépollution et déconstruction d'un bâtiment communautaire constitué par un ensemble immobilier sis 2 rue Matter à Vendenheim, portée et financée par l'Eurométropole de Strasbourg.

Les maisons sont vouées à la démolition pour permettre la réalisation, par la Direction de la Mobilité et de l'Espace Public (DMEPN), d'un parking de proximité d'une capacité envisagée de 8 à 9 places.

Par acte de vente du 27 décembre 2016, l'Eurométropole de Strasbourg a acquis par voie de préemption l'immeuble des consorts BRANDT et GOTTAR, situé 2 rue Matter à Vendenheim, constitué de 2 parcelles cadastrées en section 9 N°287/77 de 1,46 are, sol, et de la section 9 et N°288/77 de 1,84 are.

Les deux biens immobiliers, libres de toute occupation, sont constitués de deux maisons d'habitation, l'une est constituée de 6 pièces, pour une surface de 120 m<sup>2</sup>, l'autre de 5 pièces pour une surface de 80 m<sup>2</sup>.

L'Eurométropole souhaite aujourd'hui entamer les travaux de déconstruction au deuxième semestre 2019.

Les travaux de déconstruction évalués à 60 000 € TTC et pris en charge par l'Eurométropole, consistent en l'établissement des différents diagnostics, à la coupure des réseaux, au désamiantage, au curage intérieur, à la déconstruction du bâti et au nivellement de la parcelle.





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Approuve** l'opération de dépollution et déconstruction de l'immeuble sis 2 rue Matter à Vendenheim, pilotée par les services de la Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti.

## 6) Echanges de terrains dans le cadre de l'aménagement du Muehlbaechel

M. le Maire présente le point.

Depuis 2013, la Commune s'est engagée dans des négociations pour procéder à des échanges de terrains dans le cadre du réaménagement du Muehlbaechel afin notamment de :

- Permettre à celui-ci de retrouver son lit initial,
- Créer un bassin de rétention naturel permettant d'éviter les inondations en aval,
- Développer la biodiversité sur le secteur.

Par délibérations du 16 décembre 2013 et du 10 mars 2014, le Conseil Municipal avait approuvé les échanges de terrains entre la Commune et la Fondation Saint Thomas d'une part, entre la Commune et M. RUNTZ Denis d'autre part.

Référence parcelle	Superficie	Propriétaire Initial	Nouveau propriétaire	Fermage actuel	Superficie de terrain à échanger = S*1,5	Nouvelle proposition	Superficie	fermage
Section 45 n° 98	98,78 ares	Paroisse Saint Thomas	Commune de Vendenheim	M GRADT Jean Michel pour partie M. Denis RUNTZ pour partie	148,17 ares	section 56 n°123	209,08 ares (à diviser)	M. GRADT Jean Michel
							148,17 ares	
Section 45 n° 88	60,90 ares	Denis RUNTZ	Commune de Vendenheim		91,35 ares	Section 45 n° 181	24,82 ares	M. GRADT Jean Michel
						Section 45 n° 125	26,07 ares	M. Denis RUNTZ
						Section 56 n°154	45,34 ares	M. Denis RUNTZ
							96,23 ares	

Suite à l'opposition de l'un des titulaires des baux de fermage, la Commune propose l'échange de nouveaux terrains, à savoir :

Ainsi, la Commune deviendrait propriétaire des parcelles Section 45 n°98 et section 45 n°88. La paroisse Saint-Thomas deviendrait propriétaire d'une parcelle à détacher de la parcelle Section 56 n°123 pour une superficie de 148,17 ares.

M. Denis RUNTZ deviendrait propriétaire des parcelles Section 45 n°181, Section 45 n°125 et Section 56 n°154 pour une superficie respective de 24,82, 26,07 et 45,34 ares.



Le Conseil Municipal est amené à donner un accord sur ces échanges,

-----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'acquérir des terrains pour réaliser le réaménagement du Muehlbaechel,

CONSIDERANT l'intérêt d'effectuer des échanges de terrain avec différents propriétaires pour permettre ce réaménagement,

- **Approuve** les échanges de terrains selon le tableau ci-dessous :

Référence parcellaire	Superficie	Propriétaire Initial	Nouveau propriétaire	Fermeage actuel	Superficie de terrain à échanger = S*1,5	Nouvelle proposition	Superficie	fermeage
Section 45 n° 98	98,78 ares	Paroisse Saint Thomas	Commune de Vendenheim	M GRADT Jean Michel pour partie M. Denis RUNTZ pour partie	148,17 ares	section 56 n°123	209,08 ares (à diviser)	M. GRADT Jean Michel
							148,17 ares	
Section 45 n° 88	60,90 ares	Denis RUNTZ	Commune de Vendenheim		91,35 ares	Section 45 n° 181	24,82 ares	M. GRADT Jean Michel
						Section 45 n° 125	26,07 ares	M. Denis RUNTZ
						Section 56 n°154	45,34 ares	M. Denis RUNTZ
							96,23 ares	

- Autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

## COMMUNICATIONS

### 1) Communications EMS – Pierre SCHWARTZ

- Zone à Faibles Emissions (ZFE) :  
Des discussions sont actuellement en cours pour interdire les moteurs diesels dans toute l'Eurométropole à partir de 2026. Affaire à suivre !
- Réunion des Elus de toute l'Eurométropole le 27 avril dernier : près de 300 élus se sont retrouvés en séminaire à Mundolsheim samedi dernier pour un temps d'échange. Au-delà des dossiers évoqués et des divergences politiques ou de points de vue, il faut retenir le respect qui règne entre les élus.

### 2) Communications Communales

#### - Point d'avancement COS

\* Le pont provisoire sur le canal sera opérationnel d'ici quelques jours et les mouvements de terre vont commencer, via la piste le long du tracé.

\* La route de Hoerd à Eckwersheim sera fermée à partir du 6 mai.

\* La travée couverte sera construite à partir de mi-mai avec des éléments en béton préfabriqués qui ne passeront pas dans Vendenheim.

#### - Travaux rue du Général de Gaulle

Le tapis d'enrobés a été posé de nuit début avril. Cela a occasionné d'importantes gênes pour les riverains. Mais il n'y avait pas d'autre alternative !

Il reste des enrobés à reprendre en raison de malfaçons, des barrières à poser devant la boulangerie, le marquage à réaliser notamment les passages piétons et le ralentisseur à rehausser.

#### - Porter à connaissance d'un arrêté préfectoral

Le Préfet demande que l'arrêté du 17 avril 2019 portant autorisation temporaire de prélèvement d'eau dans les cours d'eau du Bas-Rhin pour l'exercice de l'activité saisonnière d'irrigation 2019 soit communiqué au Conseil.

M. le Maire présente le point et fera envoyer les éléments détaillés aux conseillers.

Les conseillers municipaux prennent acte de cet arrêté préfectoral.




- Départ de Sandra SCHMITT  
Mme SCHMITT vient de quitter la Commune pour rejoindre la ville de Bischheim en tant que Responsable Financière et marchés publics. Un recrutement est en cours pour la remplacer.
- Commission Electorale  
A la demande de Mme DURET, la Commission Electorale du jeudi 2 mai est avancée à 17h30 (au lieu de 18h). Les membres présents valident le nouvel horaire.
- Fête du Nouveau Quartier :
  - \* Samedi 4 mai de 16h à 22h. Portes Ouvertes. Les élus sont invités pour 18h.
  - \* Dimanche à 12h : barbecue pour les habitants du quartier.
- Dépollution de la friche de la Raffinerie  
Comme évoqué lors du dernier Conseil, M. le Maire demande à M. MISCHLER de nous faire un retour de sa visite à l'écoparc rhéan.  
M. MISCHLER est allé sur place avec son épouse ; il qualifie la visite d'intéressante, mais émet des doutes quant à la dépollution « tout n'est pas clean ». Il aurait fallu attendre le 3<sup>ème</sup> avis de la DREAL avant de commencer l'aménagement du site.  
Le Maire l'invite à nous faire un compte-rendu écrit, pour que nous puissions agir.

### 3) Questions

- Elections du 26 mai :  
A la question de Mme HALTER, concernant le tableau d'inscription pour les bureaux de vote, M. le Maire confirme qu'il sera transmis dans les tous prochains jours.
- Aux différentes questions de M. MISCHLER :
  - 1) Prospectus sur Vendenheim dans les boîtes aux lettres : Pourquoi son nom a-t-il été écorché ? Mme GNEITING confirme qu'il y a eu un souci au niveau de l'impression, le « R » de MISCHLER a disparu dans certains exemplaires....et dans d'autres il a été écrit correctement !
  - 2) Elections Européennes : Pourquoi dans le Fédiflash il est écrit que les bénévoles ont des tranches horaires de 2h.... Alors que les créneaux pour les élus sont de 4h ? Réponse : il est normal que les bénévoles aient des créneaux plus courts, mais peuvent aller à 4h s'ils le souhaitent.
  - 3) Qui est le nouvel assureur de la Commune ?  
C'est Groupama qui a été reconduit.

La séance est levée à 22h35.

Vendenheim, le 16 mai 2019

  
 Le Maire,  
 Philippe PFRIMMER

